

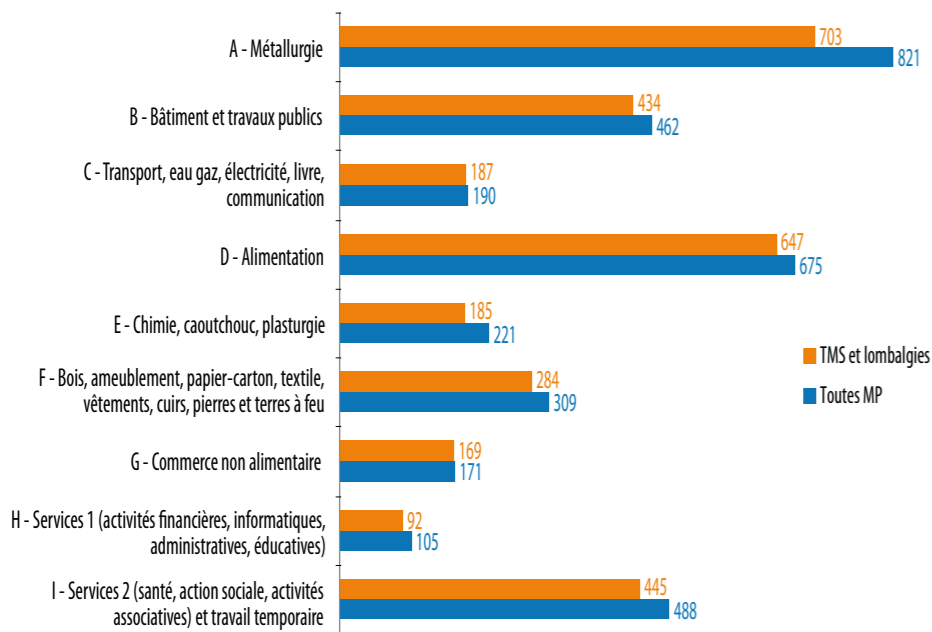
Evolution des maladies professionnelles

	2006	2007	2008	Evolution 2008/2007
Nombre de maladies professionnelles indemnisées	3 807	4 241	4 294	+ 1,23 %
Nombre de maladies professionnelles avec indemnité en capital (Incapacité permanente inférieure à 10 %)	1 008	1 248	1 178	- 5,94 %
Nombre de maladies professionnelles avec rente (Incapacité permanente supérieure ou égale à 10 %)	964	1 296	1 121	- 15,61 %
Nombre de décès	30	36	45	+ 25,00 %
dont décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante	25	34	40	+ 17,60 %
Nombre de maladies professionnelles liées aux TMS et Lomalgies	3 004	3 299	3 516	+ 6,17 %
Indice de Fréquence des Maladies Professionnelles *	1,94	2,15	2,16	+ 0,37 %
Coût total MP **	167 554 533 €	221 044 920 €	208 654 418 €	- 5,94 %

* indice de fréquence = nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1000 salariés.

Les Troubles Musculo-Squelettiques et lombalgies correspondent aux tableaux 57-69-79-97-98. Le nombre de ces maladies professionnelles progresse de moins en moins rapidement depuis 2006. Celui des autres maladies est stable (amiante) voire en forte diminution (surdité, autres ...).

Nombre de maladies professionnelles par branche



Les TMS représentent toujours plus de 80 % des maladies professionnelles indemnisées quel que soit le secteur d'activité.

Coûts moyens des maladies professionnelles

Troubles Musculo Squelettiques : 24 000 €
 Affections liées à l'amiante : 200 000 €
 Sciatiques, lombalgies : 52 000 €
 Surdité : 90 000 €

Evolution des accidents de trajet

	2 006	2 007	2 008	Evolution 2008/2007
Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	8 340	8 557	8 695	+ 1,61 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire en jours	71,6	71,4	72,4	+ 1,34 %
Nombre d'accidents de trajet avec incapacité permanente	968	1 016	922	- 9,25 %
dont nombre d'accidents de trajet mortels	36	33	37	+ 12,10 %
Coût total **	82 494 117 €	89 571 832 €	73 343 168 €	- 18,12 %

Répartition par département

2008	Nombre d'accidents de trajet avec arrêt	Nombre d'accidents de trajet avec incapacité permanente	dont Nombre d'accidents mortels	indice de fréquence *	coût total **
01 AIN	704	83	6	4,5	6 847 975 €
07 ARDECHE	262	26	2	3,9	3 431 279 €
26 DROME	564	62	4	3,9	5 202 925 €
38 ISERE	1 533	140	8	4,1	12 613 702 €
42 LOIRE	708	68	2	3,3	5 929 138 €
69 RHONE	3 599	422	12	5,2	29 301 415 €
73 SAVOIE	432	30	1	3,2	3 934 796 €
74 HAUTE SAVOIE	893	91	2	4,2	5 483 086 €

* indice de fréquence = nombre d'accidents de trajet avec arrêt pour 1000 salariés

La Cram Rhône-Alpes est l'assureur social contre les risques professionnels des entreprises de Rhône-Alpes, inscrites au régime général de la Sécurité Sociale. Elle calcule les taux de cotisation des accidents du travail et maladies professionnelles.

Elle fait la promotion de la prévention au sein des entreprises et aide leurs acteurs à intégrer les questions relatives à la santé au travail.

Pour conduire ces missions, la Cram Rhône-Alpes est chargée d'établir chaque année les statistiques régionales des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ces statistiques sont élaborées à partir des données arrêtées au 30 mai 2009 transmises par les Cram et les entreprises avec leur Déclaration Annuelle de Données Sociales (DADS).

Les accidents du travail ou de trajet avec arrêt et les maladies professionnelles sont comptabilisés en fonction de leur année de première indemnisation (non en fonction de leur année de survenance) et s'ils ont entraîné un arrêt supérieur à 24 heures ou une indemnisation.

Cram Rhône-Alpes

Direction des Risques Professionnels et de la Santé au Travail
 26, rue d'Aubigny 69436 Lyon cedex 03
 Tél. 04 72 91 96 96 - Fax. 04 72 91 97 09
 Email : preventionrp@cramra.fr

SP 1137 - octobre 2009

Statistiques Rhône-Alpes 2008

Accidents du travail Maladies professionnelles Accidents de trajet



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Evolution des accidents du travail

	2 006	2 007	2 008	évolution 2008/2007
Nombre d'établissements	228 713	236 791	240 340	+ 1,50 %
Nombre de salariés	1 958 721	1 969 588	1 986 922	+ 0,88 %
Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt	132 884	131 108	127 666	- 2,63 %
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	83 106	86 799	84 556	- 2,58 %
Nombre de journées perdues pour incapacité temporaire	4 731 950	5 002 885	5 208 925	+ 4,12 %
Durée moyenne d'une incapacité temporaire en jours	56,9	57,6	61,6	+ 6,95 %
Nombre d'accidents du travail avec incapacité permanente	5 786	6 323	5 816	- 8,02 %
dont nombre d'accidents du travail mortels	53	75	60	- 20,00 %
Indice de fréquence *	42,4	44,1	42,6	- 3,40 %
Coût total**	432 250 407 €	499 424 807 €	451 701 762 €	- 9,56 %

* indice de fréquence = nombre d'accidents avec arrêt pour 1000 salariés.

** montant des dépenses de l'Assurance Maladie liées à la réparation des accidents avec et sans arrêt de l'année considérée (indemnités journalières, frais médicaux et rentes).

Après 5 ans d'augmentation, l'indice de fréquence est en diminution. Rhône-Alpes suit la tendance nationale. Nous assistons également à une diminution des accidents graves. Par contre, la durée moyenne des arrêts poursuit depuis de nombreuses années sa progression.

Répartition par taille de l'établissement *

	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt
200 salariés et +	996	463 411	12 721
50 à 199 salariés	5 285	482 301	25 379
10 à 49 salariés	27 528	553 350	29 032
1 à 9 salariés	206 517	485 868	17 296

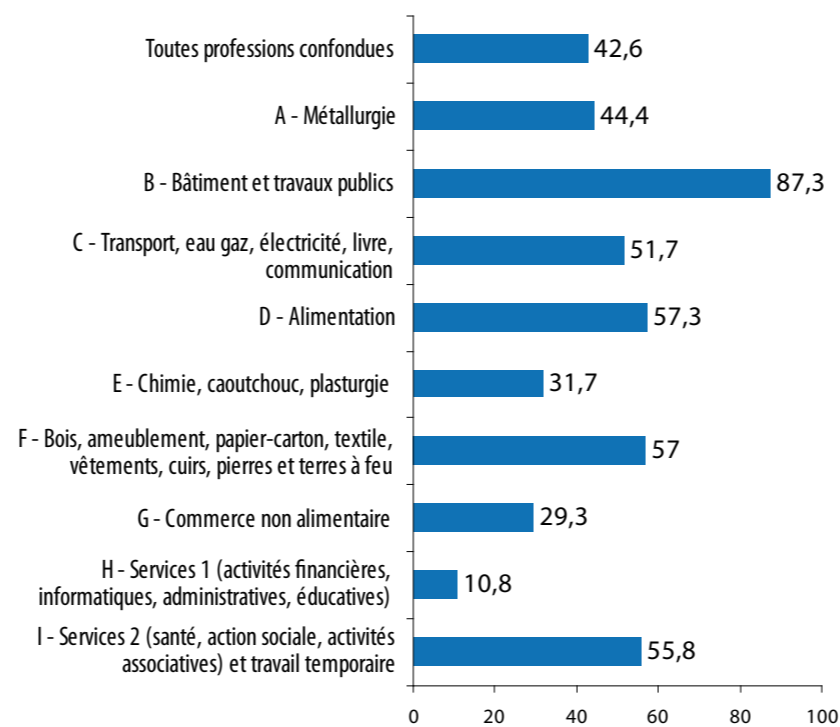
Les PME/PMI de 10 à 199 salariés ne représentent que 15 % des établissements mais occupent plus de la moitié des salariés et sont à l'origine de 65 % des accidents du travail avec arrêt.

Répartition par département *

Département	Nombre d'établissements	Nombre de salariés	Nombre d'AT avec arrêt	Indice de fréquence	COÛT Total
01 AIN	18 917	154 788	7 796	50,3	39 829 067 €
07 ARDECHE	10 941	67 960	2 930	43,1	12 159 847 €
26 DROME	19 277	143 048	6 865	47,9	33 673 422 €
38 ISERE	42 145	374 074	15 449	41,2	86 244 587 €
42 LOIRE	26 791	212 997	9 799	46,0	53 920 074 €
69 RHONE	70 743	686 198	26 585	38,7	147 021 772 €
73 SAVOIE	20 319	134 660	6 026	44,7	31 845 305 €
74 HAUTE-SAVOIE	30 562	213 155	9 052	42,4	46 278 159 €

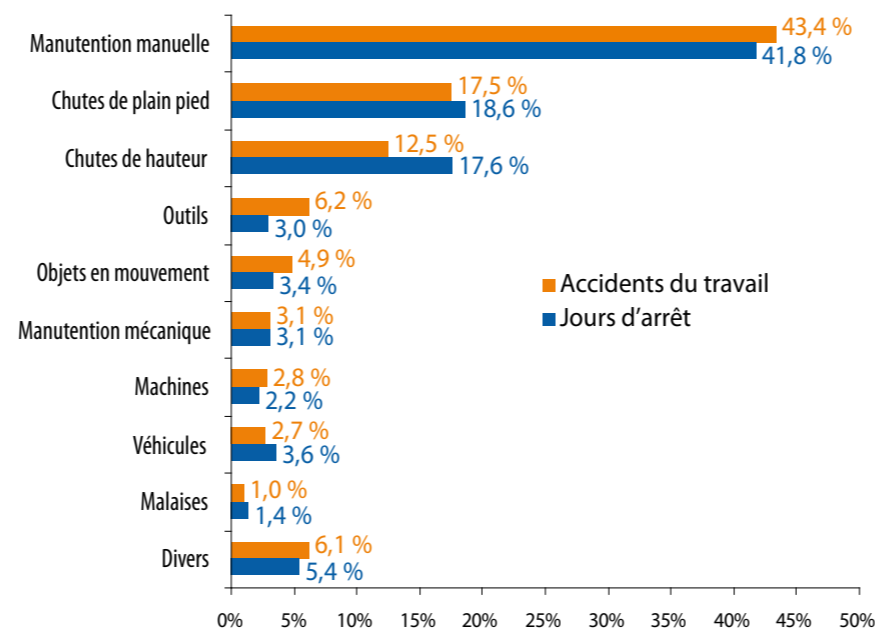
* Ces chiffres ne prennent pas en compte les données relatives à certaines catégories d'établissements ou de salariés.

Indices de fréquence par branche professionnelle



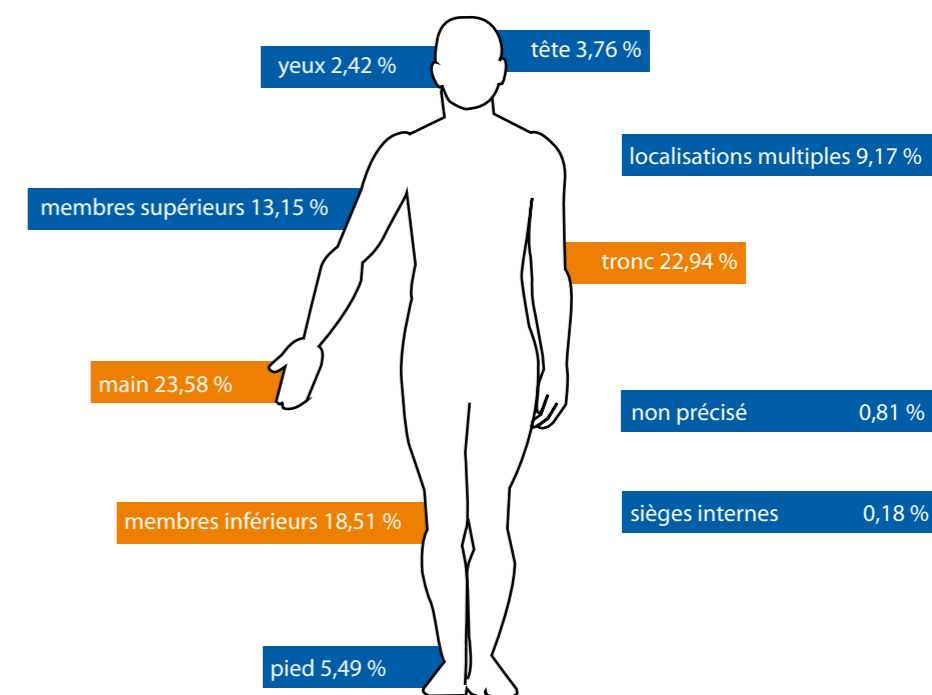
Malgré une diminution significative de la fréquence des accidents dans le BTP, cette activité reste la plus accidentogène.

Répartition des accidents du travail et des jours d'arrêt par élément matériel



Cette répartition des causes d'accidents reste stable d'une année sur l'autre.

Répartition par siège des lésions



Évolution des accidents du travail mortels

Éléments matériels	2006	2007	2008
Malaises sur le lieu de travail	18	20	23
Véhicules	11	17	15
Chutes de hauteur	6	13	7
Objets en mouvement	5	12	2
Appareils de levage, manutentions mécaniques	3	4	1
Electricité	4	2	0
Machines	1	2	4
Engins de chantier	3	1	2
Chutes de plain-pied	1	1	2
Divers (vapeurs, gaz et poussières délétères, incendies, sport, rixes...)	1	3	4
TOTAL	53	75	60

Les malaises restent la première cause d'accidents mortels.

Coûts moyens des accidents du travail

Accident avec arrêt : 3 000 €
 Accident ayant entraîné une incapacité permanente > = 10 % : 74 000 €
 Accident mortel : 420 000 €

Pour en savoir plus

statistiques régionales : www.cramra.fr, rubrique l'entreprise
 statistiques nationales : www.risquesprofessionnels.ameli.fr ou www.inrs.fr